



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président</b> .
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres. <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-1/2.1 - Demande de DETR/DSIL pour les travaux de voirie 2024**

---

Le Président expose,

La Communauté de communes envisage de réaliser des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire en 2024 selon le plan de financement suivant :

**DEPENSES HT**

Travaux voirie : 495.000,00 €

**RECETTES**

Etat – DETR/DSIL (50%) : 247.500,00 €

Autofinancement (50%) : 247.500,00 €

Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver le projet de travaux de voirie 2024 :

Réalisation de travaux de voirie - rabotage des ancrages de chaussée, fourniture et mise en oeuvre enrobés noir type BBSG 0/10 d'épailleur moyenne 5 cm y compris balayage et couche d'accrochage, rechargement des accotements en GNT0/20 calcaire épaisseur 10 cm sur une largeur de 0.5m à 1m des deux côtés de la voie-sur 8 communes de la CDC

<b>Commune</b>	<b>Voies</b>	<b>Linéaire</b>
<b>LURY-SUR-ARNON</b>	CR DE L'ENCLOS	180 M
	CR DE PALLEAU	100 M
	CR DE CHANTERENARD	455 M
<b>MEREAU</b>	VC 201 DE MEREAU A PORT-DESSOUS	2035 M
<b>POISIEUX</b>	VC 3 DE POISIEUX A LIMEUX	1977 M
<b>QUINCY</b>	ROUTE DE FOËCY A SAINTE-THORETTE	1000 M
<b>LAZENAY</b>	CR LIMEUX A CONCIZAIN	700 M
	CR DE MAILLY	400 M
<b>CERBOIS</b>	RUE DU CHAMPS DE DEVANT	165 M
<b>BRINAY</b>	VC 212	840 M
	VC 203 TOURNEBRIDE	250 M
<b>LIMEUX</b>	ROUTE DE PERRIERE	1400 M

- d'inscrire le financement de ce projet au budget 2024,
- de solliciter une subvention d'un montant de 247.500,00 € auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2024,
- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'UNANIMITE

- APPROUVE les travaux présentés pour 2024,
- DECIDE d'inscrire le financement de ce projet au budget 2024,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 247.500,00 € auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2024,
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Marie BORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Date de convocation : L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain MORNAY, Président.**

4 janvier 2024

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 14  
Pouvoirs : 6  
Absents : 7  
Excusé : 1

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LÉCLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.

**Pouvoirs** : M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.

Date d'affichage : **Absents/Excusés** : M. Filipe MAIA

4 janvier 2024 Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-1/2.2 - Demande de DETR/DSIL pour le projet de construction d'une micro-crèche sur la commune de Chéry**

Le Président expose,

La Communauté de communes envisage de réaliser la construction d'une micro-crèche sur la commune de CHERY selon le plan de financement suivant :

**DEPENSES HT**

Travaux de construction : 510.970,00 €

**RECETTES**

Etat – DETR/DSIL (50%) : 255.485,00 €

CAF (30%) : 153.291,00 €

Autofinancement (20%) : 102.194,00 €

Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver le projet de travaux de construction d'une micro-crèche sur la commune de Chéry en 2024,
- d'inscrire le financement de ce projet au budget 2024,
- de solliciter une subvention d'un montant de 255.485,00 € auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2024,
- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

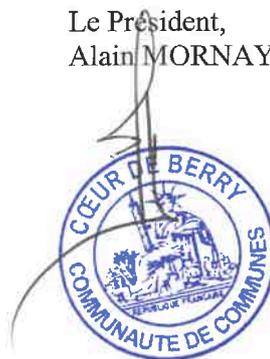
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par **1 voix contre, 5 abstentions et 14 voix POUR** :

- APPROUVE le projet de construction d'une micro-crèche pour 2024,
- DECIDE d'inscrire le financement de ce projet au budget 2024,
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 255.485,00 € auprès de la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2024,
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres. <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-2 – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de QUINCY**

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy engagée par arrêté en date du 20 octobre 2022 afin de permettre l'installation du projet photovoltaïque porté par la société EDF Renouvelables.

La demande de permis de construire du projet photovoltaïque ainsi que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quincy ont fait l'objet d'une enquête publique conjointe qui s'est tenue du 23 octobre 2023 au 24 novembre 2023.

Aucune observation formulée dans le cadre de l'enquête publique ne porte sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quincy, ni sur les évolutions

apportées au PLU. L'ensemble des observations concernent directement le projet photovoltaïque, et les réponses y sont apportées par le maître d'ouvrage.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatif aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Quincy approuvé le 18 novembre 2005 ;

VU l'arrêté du président de la Communauté de Communes Cœur de Berry en date du 20 octobre 2022, prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quincy ;

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 31 janvier 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral (n°DDT2023-341) en date du 29 septembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy et à la demande de permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et flottant au lieu-dit « L'Île », sur la commune de Quincy ;

VU l'avis de l'autorité environnementale (n° MRAe 2023-4169) rendu en date du 30 juin 2023 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Berry du 12 décembre 2022, définissant les objectifs et modalités de la concertation relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Quincy ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Berry du 06 mars 2023 qui tire le bilan de la concertation publique menée entre le 30 décembre 2022 et le 19 janvier 2023 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Berry est compétente en matière de documents d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence la Communauté de Communes Cœur de Berry est compétente pour approuver la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy ;

CONSIDÉRANT que le projet photovoltaïque, pour lequel la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été engagée, revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il permet notamment de :

- Répondre aux objectifs fixés en matière de développement des énergies renouvelables (notamment aux niveaux national et régional) ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'énergie ;
- Diminuer l'impact de la production d'énergie sur l'environnement ;
- Lutter contre le dérèglement climatique ;
- Limiter les importations d'énergie de la région Pays de la Loire ;
- Opérer un rééquilibrage entre collectivité consommatrice et collectivité productrice d'électricité ;
- Limiter les déperditions d'énergie liées au transport de l'électricité et aux réseaux par la décentralisation de la production ;
- Diversifier les sources de production d'énergie ;
- Développer l'emploi et l'économie à l'échelle locale, régionale, et nationale ;

CONSIDÉRANT que le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet photovoltaïque a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire conformément à l'article L153-58 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet photovoltaïque est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-58 et suivants du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE** :

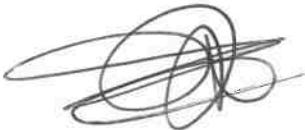
- Approuve le caractère d'intérêt général du projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Quincy ;
- Approuve la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy permettant l'installation de ce projet photovoltaïque ;
- Décide la mise en compatibilité du PLU de la commune de Quincy ;
- S'engage à réaliser l'ensemble des mesures de publicité nécessaires pour rendre cette nouvelle version du PLU de Quincy opposable, y compris sa publication sur le site internet du Géoportail de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme.

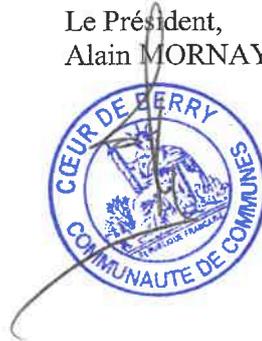
La présente délibération sera transmise au Préfet du Cher.

La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président</b> .
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents</u></b> : M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.  <b><u>Pouvoirs</u></b> : M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés</b> : M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-3 – Cession des terrains de la ZAE des Fours à la commune de MASSAY**

---

Le Président rappelle que par sa délibération 2022-62 du 27 septembre 2022 (annulant et remplaçant la délibération 2022-51) le conseil a décidé, sur le conseil de la DGFIP, de vendre à Massay 3 parcelles, incluses dans la ZAE des Fours, que la CDC ne peut plus utiliser n'ayant plus la compétence économique sur ces parcelles depuis la sortie de Massay de la CDC Coeur de Berry.

Le prix défini était de 147. 012€ (soit 3€ le m²).

Mais la soumission, pour contrôle, à la DGFIP des aspects fiscaux de l'acte administratif de vente laisse penser que cet acte serait soumis à la TVA. La CDC serait alors contrainte de reverser à l'Etat la somme de 24.502 sans, semble t'il, possibilité de récupérer cette somme, la CDC n'étant pas assujettie.

Nous attendons la communication officielle sur ce point de la part de la DGFIP.

Une solution qui nécessite de prendre langue avec la CDC VSB et avec la commune de Massay serait d'annuler la délibération précédente et de céder ces parcelles à VSB pour le prix hors taxe de 147.012€ auquel s'ajouterait la TVA que VSB, assujettie à cet impôt, pourrait déduire, contrairement à Massay.

Par ailleurs au vu des difficultés rencontrées pour élaborer un acte administratif de vente, Cœur de Berry utiliserait les services d'un notaire, certes plus cher, mais plus capable de mener à bien cette cession. Après en avoir délibéré, le conseil :

- charge le président d'entamer ces négociations s'il s'avérait que la cession est bien soumise à TVA,
- autorise le président à signer tout acte afférant à cette cession.

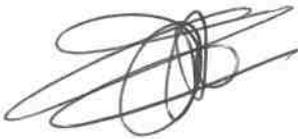
Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver le prix définitif de 3.00€ HT le m<sup>2</sup> soit un total de 147.012,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le prix définitif de 3.00 € HT le m<sup>2</sup> soit un total de 147.012,00 € HT .

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.  <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-4 – Aide aux TPE – Entreprise Christèle POMIAN**

---

Pour l'achat d'un véhicule aménagé « food truck » pour un montant de 71.000,00 €

L'entreprise Christèle POMIAN de restauration cuisine traditionnelle a fait une demande d'aide en faveur des TPE le 22 juin 2023 en transmettant à la Communauté de communes un dossier complet ainsi qu'une demande de dérogation pour faire l'achat avant la décision du Conseil communautaire. Le Président de la CDC a répondu favorablement le :

La subvention permettrait à l'entreprise d'acheter un véhicule aménagé afin de pouvoir exercer l'activité de type « food truck ».

**Description de l'investissement global :**

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b>97.000,00 €</b>	<b><u>RESSOURCES</u></b>	<b>97.000,00 €</b>
Véhicule aménagé :	71.000,00 €	Autofinancement :	6.390,00 €
Achat matériel de cuisine :	3.000,00 €	Emprunts :	85.610,00€
Licence 3 :	3.000,00 €	<b>Subvention sollicitée :</b>	<b>5.000,00 €</b>
Besoin fonds roulement :	14.800,00 €		
Trésorerie :	5.200,00 €		

Montant de la subvention demandée :

Financement EPCI d'un montant de : 5.000,00 € soit environ 5,15 % du projet.

Le Président demande donc aux membres présents

- De voter l'aide TPE d'un montant de 5.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'aide TPE à l'entreprise Christèle POMIAN décrite ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain FORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Étaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres. <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer. Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-5 - Demande de fonds de concours**

---

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le Président résume les demandes de fonds de concours transmises par la commune de Sainte-Thorette pour l'année 2024,

Commune de STE-THORETTE :

1- Projet d'aménagement des structures périscolaires pour la restauration scolaire

Montant total HT du projet : 68.218,78 € HT

Fonds de concours sollicité : 3.600,00 € HT soit environ 5,28 % du projet global

2 – Projet d'aménagement du cimetière Le Myosotis

Montant total du projet : 8.370,95 €

Fonds de concours sollicité : 2.924,66 € soit environ 34,94 % du projet global.

Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver les demandes de fonds de secours des 2 projets présentés ci-dessus,
- d'inscrire le financement de ces projets au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par à l'**UNANIMITE**

- APPROUVE les demandes de fonds de secours des 2 projets présentés ci-dessus,
- DECIDE d'inscrire le financement de ces projets au budget 2024,

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents</u></b> : M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.  <b><u>Pouvoirs</u></b> : M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés</b> : M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-6 – Attribution d'heures supplémentaires pour tous les cadres d'emploi et toutes filières**

Le Président propose au conseil de délibérer sur l'attribution d'indemnités dites « heures supplémentaires » aux agents à temps complet effectuant des travaux supplémentaires relevant d'un caractère exceptionnel fondé sur les nécessités du service.

Cette attribution serait étendue à tous les cadres d'emploi de la CDC et à toutes les filières.

Le président précise qu'outre cette délibération : il sera pris un arrêté individuel par agent, et que les heures seront payées uniquement après accord de l'autorité territoriale.

Le bénéfice des heures supplémentaires serait également accordé dans les mêmes conditions aux agents non titulaires occupant des emplois de même nature que ceux relevant des cadres d'emploi attributaires mentionnés au paragraphe ci-dessus.

Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver l'attribution d'heures supplémentaires pour tous les cadres d'emploi et toutes les filières dans les conditions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVE** l'attribution d'heures supplémentaires pour tous les cadres d'emploi et toutes les filières dans les conditions présentées ci-dessus

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents</u></b> : M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.  <b><u>Pouvoirs</u></b> : M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés</b> : M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-7 – Création de poste de direction à temps complet - catégorie A – Attaché Principal**

Le Président informe le conseil qu'une personne, actuellement cadre A - Attachée principale, pourrait être intéressée par le poste. Le centre de gestion contacté a demandé que lui soit soumis un nouveau formulaire de déclaration d'emploi permanent portant explicitement mention du fait que les candidatures recherchées sont des personnes : cadre A - Attaché principal-, et non plus simplement cadre A - Attaché. Par ailleurs dans une délibération du 14 avril 2008 le conseil a décidé de créer un emploi d'attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008. Il semble que ce poste soit toujours ouvert, mais eu égard à l'ancienneté de cette délibération, et au fait que les successeurs de Madame Grason ont été successivement : » attaché » (M Dauchy et Mme Platteel) et « rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe » (Mme Heffinck) il paraît prudent de renouveler cette création de poste.

Le Président demande donc aux membres présents

- d'approuver la création d'ouverture d'un poste de direction à temps complet – cadre A – Attaché Principal à compter du 1er février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'UNANIMITE

- APPROUVE la création d'ouverture d'un poste de direction à temps complet – cadre A – Attaché Principal à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Étaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres. <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-8 – Créances irrécouvrables – Budget Ordures Ménagères**

---

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que le Service de gestion comptable de Vierzon a transmis une liste pièces irrécouvrables concernant le budget ordures ménagères. Il est donc demandé au conseil de délibérer pour l'admission en non-valeurs des pièces.

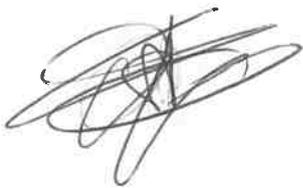
Il est proposé au conseil d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans la liste des produits irrécouvrables concernant le budget ordures ménagères :

- la liste n° 6061250012 dressée par le comptable public pour un montant de 1913.77€. Ce montant sera imputé sur l'article 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**UNANIMITE**

- APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans la liste des produits irrécouvrables concernant le budget ordures ménagères :  
- la liste n° 6061250012 dressée par le comptable public pour un montant de 1913.77€.  
Ce montant sera imputé sur l'article 6541.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

Date de convocation : L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain MORNAY, Président.**  
4 janvier 2024

Nombre de délégués **Étaient présents :** M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 6

Absents : 7

Excusé : 1

**Pouvoirs :** M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.

Date d'affichage : **Absents/Excusés :** M. Filipe MAIA

4 janvier 2024

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-9 – Décision modificative changement compte d'intégration et numéro d'inventaire de frais d'étude – Budget OM**

Le Président expose, la demande du Service de Gestion Comptable d'acter le nouveau numéro d'inventaire concernant l'intégration des frais d'études de faisabilité d'aménagement de la recyclerie de Lury-sur-Arnon (date d'acquisition : 19/07/2018) du Budget OM :

- . Ancien n° inventaire : 2018-003OM – compte 2031
- . **Nouveau** n° inventaire : 2019-006OM – compte 2138

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'UNANIMITE

- APPROUVE le l'intégration des frais d'études de faisabilité d'aménagement de la recyclerie de LURY-SUR-ARNON d'un montant de 21.000,00€ sur le compte d'intégration N° 2138 pour le nouveau n° d'inventaire 2019-006OM du Budget OM.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JANVIER 2024

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président.</b>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres. <b><u>Pouvoirs :</u></b> M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés :</b> M. Filipe MAIA Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer. Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-10 – DM – Crédits budgétaires reversement FNGIR/FPIC – Chapitre 014 – Budget Principal**

---

Le Président expose,

Il est demandé au Conseil communautaire suite à l'évaluation du besoin par le Service de Gestion Comptable de provisionner au chapitre 014 la somme de 2140€ pour mandater le reversement FNGIR et FPIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'**UNANIMITE**

APPROUVE provisionner au chapitre 014 la somme de 2140€ pour mandater le reversement FNGIR et FPIC.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2024**

<u>Date de convocation :</u> 4 janvier 2024	L'an deux mil vingt quatre, le dix janvier, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle de Fêtes de LAZENAY en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Alain MORNAY, Président</b> .
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 21 Présents : 14 Pouvoirs : 6 Absents : 7 Excusé : 1	<b><u>Etaient présents</u></b> : M. Alain MORNAY, Mme Agnès DELANNOY -2ème Vice-présidente-, M. Bernard BAUCHER -4ème Vice-président-, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Eric KORCABA, M. Julien YVON, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Jacky MORTIER, M. Thierry SIMONI membres.  <b><u>Pouvoirs</u></b> : M Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Mme Chantal CREPAT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à M Jacky MORTIER, Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M Jany FOUGERE, M Alain de GALBERT donne pouvoir à M Alain MORNAY, M Damien PRELY donne pouvoir à Mme Agnès DELANNOY.
<u>Date d'affichage :</u> 4 janvier 2024	<b>Absents/Excusés</b> : M. Filipe MAIA  Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.  Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2024-11 – Exonération des pénalités de retard – Marché Halle Sportive et Associative de Sainte-Thorette**

---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Président expose dans le cadre du marché relatif à la Halle Sportive et Associative de Sainte-Thorette, il est proposé d'exonérer les entreprises de pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'UNANIMITE

- APPROUVE d'exonérer les entreprises de pénalités de retard dans le cadre du Marché de la Halle Sportive et Associative de Sainte-Thorette.

Le Secrétaire de séance,  
Chantal CREPAT



Le Président,  
Alain MORNAY

